



## Sci créé avant le mariage

-----  
Par Aslan68

Bonjour

Considérons que j'ai créé une sci en 2022 (que l'on va appeler sci phelix) et que en même temps j'achète un immeuble A. En 2023 je me marie sans contrat de mariage et en 2024, j'achète un Immeuble B et que je l'ajoute dans la sci. En 2025, je divorce. Que devient la sci? Je dois donner la moitié des parts? Que devient L'immeuble B ?

Qu'est ce que je peux faire pour éviter que je perds les biens? Et si c'est la sci phelix qui achète l'immeuble B , dois donner la moitié de l'immeuble B à mon divorce?

Merci pour vos réponses

-----  
Par Aslan68

Quelqu'un pourrait m'aider svp?

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Votre notaire pourrait vous aider.

Les subtilités de la SCI et du régime matrimonial sont dans son domaine de compétences.

Ou encore un avocat spécialisé.